



LES DYNAMIQUES LOCALES DES AMI-E-S DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

Les flux financiers national /local

COMBIEN D'ARGENT EST REDISTRIBUÉ AUX ENTITÉS LOCALES ?

Chaque nouvelle entité locale associée à un département bénéficie d'une enveloppe de démarrage de 300€. Les années suivantes, une quote-part de 10€ par membre du département ayant adhéré entre janvier et décembre de l'année n-1 est redistribuée en début d'année n.

COMMENT ACCÉDER À SON ARGENT ?

CAS DES ASSOCIATIONS LOCALES AVEC COMPTE BANCAIRE

L'argent dû à une association locale par l'association nationale est transféré sur le compte bancaire de l'association locale. Cet argent est ensuite géré de manière autonome par l'association locale. Tous les ans, à l'issue de son Assemblée Générale, l'association locale transmet son bilan financier à l'association nationale.



COMMENT ACCÉDER À SON ARGENT ?

CAS DES GROUPES LOCAUX SANS COMPTE BANCAIRE

Un groupe local non constitué en association peut disposer d'un compte de tiers dans la comptabilité de l'association nationale. Les sommes dues par l'association nationale au groupe local sont provisionnées sur le compte de tiers du groupe local.

Les fonds peuvent être utilisés pour :

- rembourser une dépense (justificatif obligatoire)
- payer une facture
- commander du matériel de sensibilisation payant
- faire un don fléché (par exemple à la Conf locale)



EXEMPLE CONCRET

LE GROUPE LOCAL FICTIF DES PATATES SAUTÉES CRÉÉ EN MAI 2024

mai
2024

Une dynamique locale émerge dans le département des Patates sautées. Une **première réunion** a lieu, où les membres Ami·e·s du département ainsi que la Confédération paysanne locale sont convié·e·s. Sophie, la nouvelle référente locale du département, signe l'**attestation référent local** transmise par l'association nationale.

juin
2024

Les Patates sautées ont des dépenses à effectuer et souhaitent ouvrir un compte de tiers dans la comptabilité nationale. Le **Conseil d'Administration** de l'association nationale des Ami·e·s de la Conf valide la création d'un compte de tiers pour le groupe local des Patates sautées. Une somme de **300€** correspondant à l'enveloppe de démarrage y est provisionnée.

juillet
2024

Le groupe local des Patates sautées commande du **matériel de sensibilisation** à l'association nationale des Ami·e·s de la Conf. La commande inclue des articles payants d'une valeur de 40 €. Sophie envoie un **justificatif de paiement** pour une location de salle de 50 € au national et est remboursée. Le solde du compte de tiers des Patates sautées est mis à jour, il reste 210€.

janvier
2025

La comptabilité de l'association nationale des Ami·e·s de la Conf est en train d'être clôturée pour l'année 2024. Le groupe local des Patates sautées reçoit le **bilan de l'état de son compte de tiers**. Les Patates sautées ont deux semaines pour valider ce bilan ou demander des modifications.

février
2025

La comptabilité 2024 de l'association nationale des Ami·e·s de la Conf a été clôturée. Il est temps pour les Patates sautées de recevoir leur **quote-part des adhésions** effectuées en 2024. 45 personnes ayant adhéré dans le département des Patates sautées entre janvier et décembre 2023, le compte de tiers des Patates sautées est provisionné avec $45 \times 10€ = 450€$.



FOIRE AUX QUESTIONS

Que faire de l'argent récolté sur le stand de mon groupe local ?

Il y a plusieurs possibilités :

- gestion locale interne
- crédit de son compte de tiers : dans ce cas, transférer l'argent **par chèque ou virement uniquement** à l'association nationale.

Que faire lorsque des adhésions sont payées en espèces sur un stand ? Exemple : pendant un marché paysan, trois personnes ont adhéré aux Ami.e.s, chacune à hauteur de 30€ (en espèces).

Il n'est pas possible d'envoyer des espèces par la poste. Dans cette situation, la personne qui tient le stand peut prendre les espèces pour elle et faire un virement ou un chèque de $3 \times 30\text{€} = 90\text{€}$ à l'association nationale

Non : ce qui est important, c'est que le moyen de paiement inscrit sur le reçu fiscal soit le même que celui inscrit sur le bulletin d'adhésion (en espèces dans ce cas là).

Cette méthode ne pose pas problème pour les reçus fiscaux ?